

ECRIVEAU



Les Ecrennes

2017



"Il faut toujours un hiver pour bercer un printemps."

Sommaire



| | Page |
|--|---------|
| EDITO | 4 |
| BUDGET | 5 - 7 |
| LA NOUVELLE COMMUNAUTE DE COMMUNE | 8 - 9 |
| LA CARTE D'IDENTITE | 10 |
| SECURITE ROUTIERE | 11 |
| ETAT CIVIL HOMMAGE / ELECTIONS LEGISLATIVES | 12 |
| SORTIE DU TERRITOIRE / URBANISME | 13 |
| FESTIVITES ORGANISEES PAR LA MAIRIE | 14 - 15 |
| JOURNEE DE LA FEMME 2017 | 16 |
| TRAVAUX REALISES | 17 - 19 |
| DEGRADATIONS / REGLEMENTATION QUADS ET MOTOS | 20 |
| LE NUMERIQUE A L'ECOLE | 21 |
| SPECTACLE DE L'ECOLE | 22 |
| INFOS DIVERSES | 23 - 24 |
| DEJECTIONS CANINES | 25 |
| ASSOCIATIONS | 26 - 28 |
| LA FEMME BRIARDE | 29 - 30 |
| DES ARBRES ET ARBUSTES | 31 |
| LES MOUTONS | 32 |



Mes chers Concitoyennes et Concitoyens ,

Année 2017, année de tous les changements, communaux, régionaux et nationaux. Les urnes vont être de sortie bien souvent pour nous faire découvrir notre avenir , beaucoup de promesses et de révolutions.

Contentons nous de l'avenir de notre commune. Certains projets vont se réaliser, vidéo protection répartie dans nos rues (14 caméras installées), classe numérique pour notre école, la fibre optique s'approche à grands pas !!

Grâce à la participation financière de la Communauté de Communes réalisation de deux nouveaux parkings un face au dépôt de pain et un autre face à celui de l'école déjà existant, tableau lumineux d'informations (en place) réfection du mur rue de l'Eglise, rambarde pour le stadeDe notre coté une étude va être lancée pour la mise sur pieds d'un important programme de voirie... Rue grande, rue du Bois des Dames, RD 227...

Le printemps a démarré avec toutes ses couleurs, ses senteurs alors pensons à notre environnement car si nous n'en prenons pas soin , qui le fera à notre place ?

Bon courage à toutes et à tous

Le Maire, Claude GEHIN



BUDGET PRIMITIF 2017 DE LA COMMUNE

BUDGET PRIMITIF 2017 DE LA COMMUNE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

| Chapitre | DÉPENSES | BP 2017 |
|----------|---|--------------|
| 11 | Charges à caractère général | 203 844,00 € |
| 12 | Charges de personnel | 229 300,00 € |
| 14 | Atténuation de produits | 89 035,00 € |
| 22 | Dépenses imprévues | 2 370,01 € |
| 023 | Virement à la section d'investissement | |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 35 340,00 € |
| 66 | Charges financières | 17 100,00 € |
| 67 | Charges exceptionnelles | |
| 68 | Dotation aux amortissements | |
| 42 | Opérations d'ordre transfert entre sections | 95 000,00 € |

Total = 671 989,01 €

| Chapitre | RECETTES | BP 2017 |
|----------|-------------------------------------|--------------|
| 002 | Excédent de fonctionnement reporté | 195 638,01 € |
| 13 | Atténuations de charges | 3 000,00 € |
| 70 | Produits des services du domaine | 33 390,00 € |
| 73 | Impôts et taxes | 357 341,00 € |
| 74 | Dotations et participations | 60 619,00 € |
| 75 | Autres produits de gestion courante | 22 000,00 € |
| 76 | Produits financiers | 1,00 € |
| 77 | Produits exceptionnels | |

Total = 671 989,01 €

EXCEDENTS 2016 COMMUNE ET EAUX 242 986,36 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

| Chapitre | DÉPENSES | BP 2017 |
|----------|----------------------------------|--------------|
| 001 | Déficit d'investissement reporté | |
| 16 | Remboursement d'emprunts | 29 900,00 € |
| 20 | Immobilisations incorporelles | 31 574,41 € |
| 21 | Immobilisations corporelles | 177 122,14 € |
| 23 | Immobilisations en cours | |

Total = 238 596,55 €

| Chapitre | RECETTES | BP 2017 |
|----------|--|-------------|
| | Excédent d'investissement reporté | 47 348,35 € |
| 021 | Virement de la section de fonctionnement | 95 000,00 € |
| 040 | Produits de cession d'immobilisation | |
| 10 | Dotation, fonds divers | 33 000,00 € |
| 1068 | Excédent de fonctionnement capitalisé | |
| 13 | Subventions d'investissement | 63 248,20 € |
| 20 | Immobilisations incorporelles | |

Total = 238 596,55 €

COMPTE ADMINISTRATIF EAUX



INSEE : 77165-EAUX LES ECRENNES

C.A. 2016

| | |
|---|-----------|
| II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF | II |
| VUE D'ENSEMBLE | A1 |

EXECUTION DU BUDGET

| | | DEPENSES | RECETTES | SOLDE D'EXECUTION (1) |
|--|--------------------------|---------------|----------------|--------------------------|
| REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres) | Section d'exploitation | A 7 606.00 | G 21 179.17 | G-A 13 573.17 |
| | Section d'investissement | B | H 7 606.00 | H-B 7 606.00 |

+ +

| | | | |
|-----------------------------------|---|--------------------------|--|
| REPORTS DE L'EXERCICE N - 1 | Report en section d'exploitation (002) | C <i>(si déficit)</i> | I 47 935.40 <i>(si excédent)</i> |
| | Report en section d'investissement (001) | D <i>(si déficit)</i> | J 17 315.56 <i>(si excédent)</i> |

= =

| | | DEPENSES | RECETTES | SOLDE D'EXECUTION (1) |
|---------------------------------------|--|-----------------------|------------------------|--------------------------|
| TOTAL (réalisations + reports) | | P=A+B+C+D 7 606.00 | Q=G+H+I+J 94 036.13 | R=Q-P 86 430.13 |

| | | | |
|--|--|------|------|
| RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1) | Section d'exploitation | E | K |
| | Section d'investissement | F | L |
| | TOTAL des restes à réaliser à reporter en N + 1 | =E+F | =K+L |

| | | | | |
|----------------------------|--------------------------|--------------------------|---------------------------|-----------|
| RESULTAT CUMULE | Section d'exploitation | =A+C+E 7 606.00 | =G+I+K 69 114.57 | 61 508.57 |
| | Section d'investissement | =B+D+F | =H+J+L 24 921.56 | 24 921.56 |
| | TOTAL CUMULE | =A+B+C+D+E+F 7 606.00 | =G+H+I+J+K+L 94 036.13 | 86 430.13 |

DETAIL DES RESTES A REALISER

| Chap. | Libellé | Dépenses engagées non mandatées | Titres restant à émettre |
|-------|--|------------------------------------|--------------------------|
| | TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT | | |
| | TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT | | |

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R 2311-11 du CGCT).

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE

INSEE : 77165-MAIRIE DE LES ECRENNES

C.A. 2016

| | |
|--------------------------------------|----|
| II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET | II |
| VUE D'ENSEMBLE | A1 |

EXECUTION DU BUDGET

| | | DEPENSES | RECETTES |
|---|--|--|--|
| REALISATIONS DE L'EXERCICE <small>(mandats et titres)</small> | Section de fonctionnement | A 600 454.98 | G 585 176.25 |
| | Section d'investissement | B 105 391.92 | H 135 746.71 |
| | | + | + |
| REPORTS DE L'EXERCICE N - 1 | Report en section de fonctionnement (002) | C <small>(à déduire)</small> | I 149 408.17 <small>(à reporter)</small> |
| | Report en section d'investissement (001) | D 7 928.00 <small>(à déduire)</small> | J <small>(à reporter)</small> |
| | | = | = |
| TOTAL (réalisations + reports) | | 713 774.90 <small>=A+B+C+D</small> | 870 331.13 <small>=G+H+I+J</small> |
| RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (I) | Section de fonctionnement | E | K |
| | Section d'investissement | F 43 134.70 | L 28 535.20 |
| | TOTAL des restes à réaliser à reporter en N + 1 | 43 134.70 <small>=E+F</small> | 28 535.20 <small>=K+L</small> |
| RESULTAT CUMULE | Section de fonctionnement | <small>=A+C+E</small> 600 454.98 | <small>=G+I+K</small> 734 584.42 |
| | Section d'investissement | <small>=B+D+F</small> 156 454.62 | <small>=H+J+L</small> 164 281.91 |
| | TOTAL CUMULE | 756 909.60 <small>=A+B+C+D+E+F</small> | 898 866.33 <small>=G+H+I+J+K+L</small> |

DETAIL DES RESTES A REALISER

| Chap. | Libellé | DEPENSES | RECETTES |
|--|-------------------------------------|-----------|-----------|
| TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT | | | |
| TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT | | 43 134.70 | 28 535.20 |
| 10 | DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES | | 9 767.00 |
| 13 | SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT | | 18 768.20 |
| 20 | IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 1 574.41 | |
| 21 | IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 41 560.29 | |

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R 2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R 2311-11 du CGCT).





Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes Vallées et Châteaux est dissoute et un nouvel ensemble, *la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux*, qui regroupe désormais 31 communes issues de 5 intercommunalités différentes (Vallées et Châteaux, Gués de l'Yerres, Brie Centrale, Yerres à l'Ancoeur et Pays de Seine) a été créé.

Les compétences obligatoires, optionnelles et supplémentaires

Au-delà des compétences obligatoires (développement économique, aménagement de l'espace, accueil des gens du voyage et ordures ménagères) les maires des 31 communes ont défini des compétences optionnelles et supplémentaires afin de répondre au mieux aux besoins des habitations de ce nouveau territoire. Chaque intercommunalité est arrivée avec ses propres compétences et une certaine disparité. Les maires ont décidé de maintenir toutes ces compétences et de les harmoniser.

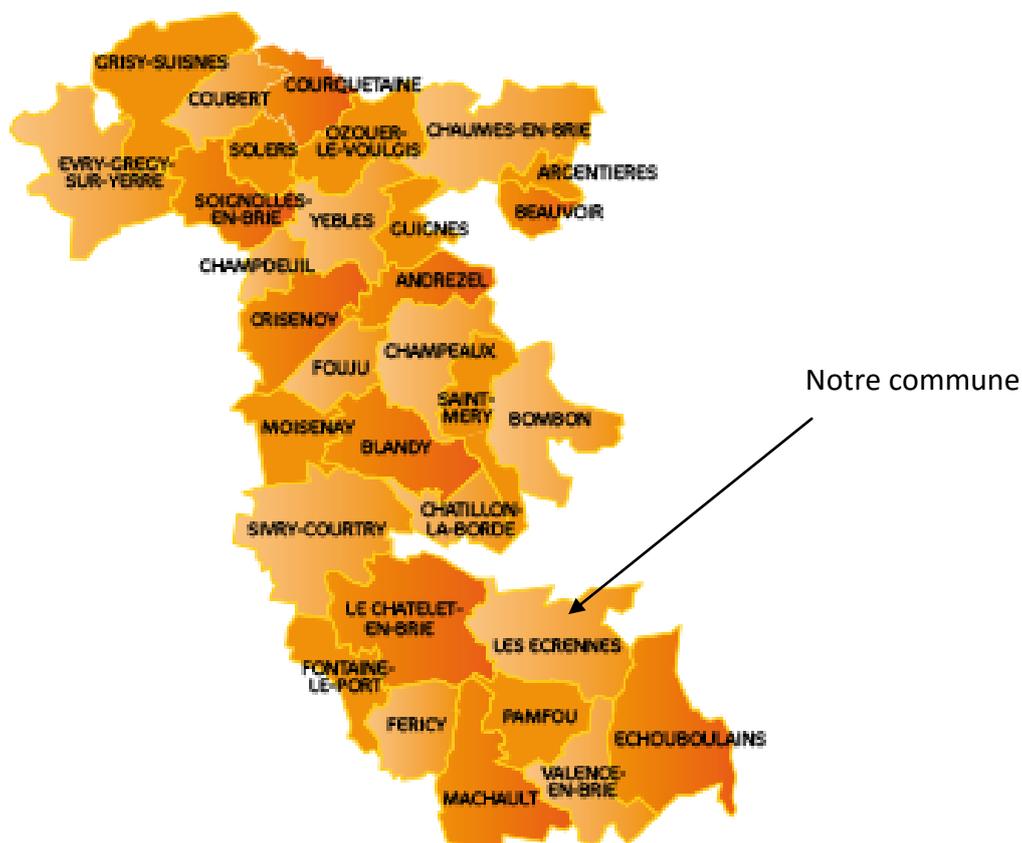
Les compétences optionnelles

- Protection et mise en valeur de l'environnement et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs
- Action sociale d'intérêt communautaire : notamment l'aide à domicile (compétence de la CC Vallée et Châteaux) et le portage de repas (compétence de la CC L'Yerre à l'Ancoeur)
- Assainissement
- Eau potable : compétence mise en place dès 2017 puisque la CC Gués de l'Yerre ayant déjà cette compétence, elle deviendrait obligatoire à partir de 2018.

Les compétences supplémentaires

- Aménagement numérique
- Réseau de lecture/bibliothèque itinérante : compétence de la CC Brie centrale
- Sports, culture et loisirs
- Lutte contre l'incendie et le secours
- Transport

La communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux a regroupé les spécificités de chacun pour mieux les développer par tous.



LES 15 VICE-PRESIDENTS ELUS DE L'INTERCOMMUNALITE BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX

| Communes | Maires | Postes | Commissions |
|---------------------|----------------------|--------------------------------|---|
| Machault | Christian Poteau | Président | |
| Grisy-Suisnes | Jean-Marc Chanussot | 1 ^{er} vice-président | En charge de l'eau potable et de la cohésion du |
| Guignes | Jean Barrachin | 1 ^{er} vice-président | En charge de l'assainissement et GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et des inondations) |
| Le Châtelet en Brie | Alain Mazard | 1 ^{er} vice-président | En charge des finances |
| Courquetaine | Daisy Luczak | 4 ^e vice-président | En charge du développement économique et rela- |
| Beauvoir | Jean-Louis Thieriot | 5 ^e vice-président | En charge de la culture, du tourisme et relations avec le Département et la Région |
| Coubert | Louis Saout | 6 ^e vice-président | En charge de la mutualisation |
| Pamfou | Jean-Pierre Huchet | 7 ^e vice-président | En charge de la collecte des déchets et ordures ménagères |
| Sivry-Courtry | Maryline Laporte | 8 ^e vice-président | En charge de la petite enfance |
| Solers | Gilles Groslevin | 9 ^e vice-président | En charge de l'aménagement de l'espace et de la |
| Fontaine-le-Port | Béatrice Mothré | 10 ^e vice-président | En charge de l'aide à domicile et du logement |
| Féricy | Daniel Aimar | 11 ^e vice-président | En charge de la protection et mise en valeur de |
| Yèbles | Marième Tamata Varin | 12 ^e vice-président | En charge de l'enfance et de la jeunesse |
| Bombon | Jean-Pierre Girault | 13 ^e vice-président | En charge de l'aménagement et du développement numérique |
| Fouju | Michel Decraene | 14 ^e vice-président | En charge de la promotion des événements et équipement sportifs |
| Echouboulains | André Ducelier | 15 ^e vice-président | En charge de la mobilité et des transports |

CARTE NATIONALE D'IDENTITE

NOUVELLES MODALITES DE DELIVRANCE DES CARTES NATIONALES D'IDENTITE

Depuis le 28 février 2017, la mairie de LES ECRENNES ne peut plus recevoir de demandes de cartes nationales d'identité. En conséquence, vous devez désormais vous adresser (comme c'est déjà le cas pour les passeports) dans les mairies équipées d'un dispositif approprié : Mairie de Nangis, Mairie de Melun, Mairie de Fontainebleau ... Vous trouverez ci-dessous carte mentionnant les 31 communes du département de la Seine-et-Marne équipées du Dispositif Recueil (DR) ;

DÈS LE 28 FÉVRIER EN SEINE-ET-MARNE

la carte d'identité à portée de clic !

- Je peux faire ma pré-demande en ligne
- Je gagne du temps
- Je m'adresse à l'une des 31 mairies à ma disposition
- Mon titre est plus sûr

LISTE DES MAIRIES : www.seine-et-marne.gouv.fr

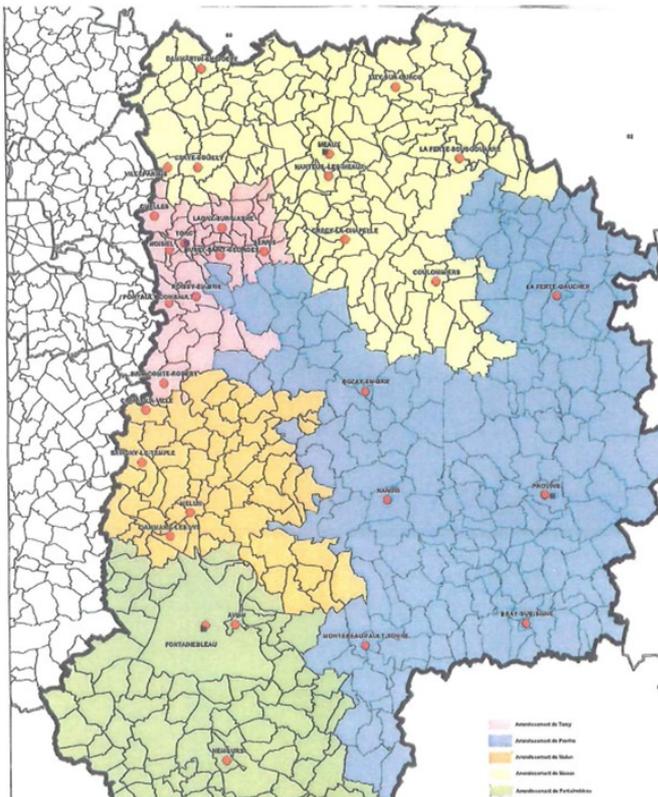
MES DÉMARCHES à portée de clic !

L'État simplifie mes démarches dans mon département !

Ma demande de carte d'identité se simplifie :

- Je peux faire ma pré-demande en ligne via un ordinateur, une tablette ou un smartphone.
- Je crée pour cela un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés : <http://pre-demande-cni.ans.gouv.fr/> et je saisis mon état-civil et mon adresse.
- Je prends note du numéro de pré-demande qui m'est attribué.
- Je choisis l'une des mairies équipées de bornes biométriques (liste sur le site de ma préfecture). Certaines mairies proposent des rendez-vous pour éviter les files d'attente.
- Je rassemble les pièces justificatives.
- Je me présente au guichet de la mairie avec mon numéro de pré-demande pour y déposer mon dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales.
- Je retire ma carte d'identité dans la mairie où j'ai déposé ma demande.

MES DÉMARCHES à portée de clic !



Mairies de Seine-et-Marne enregistrant les demandes de passeports et CNI après le 27/02/2017

| |
|-----------------------|
| AVON |
| BRAY SUR SEINE |
| BRIE COMTE ROBERT |
| BUSSY SAINT GEORGES |
| CHELLES |
| CLAYE SOUILLY |
| COMBS LA VILLE |
| COULOMMIERS |
| CRECY LA CHAPELLE |
| DAMMARIE LES LYS |
| DAMMARTIN EN GOELE |
| FONTAINEBLEAU |
| LA FERTE GAUCHER |
| LA FERTE SOUS JOUARRE |
| LAGNY SUR MARNE |
| LIZY SUR OURCQ |
| MEAUX |
| MELUN |
| MONTEREAU FAULT YONNE |
| NANGIS |
| NANTEUIL LES MEAUX |
| NEMOURS |
| NOISIEL |
| PONTAULT COMBAULT |
| PROVINS |
| ROZAY EN BRIE |
| SAVIGNY LE TEMPLE |
| SERRIS |
| TORCY |
| ROSSY-EN-BRIE |
| VILLEPARISIS |

ouverture prévue fin 1er trimestre 2017

ouverture prévue fin

SECURITE ROUTIERE

Casque à vélo obligatoire pour les enfants à partir du 22 mars 2017

Publié le 13 mars 2017 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)



À partir du 22 mars 2017, le port d'un casque certifié à vélo est devenu obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans qu'ils soient conducteurs ou passagers. Le décret relatif à cette proposition est paru le 22 décembre 2016 au *Journal officiel* et prévoit donc un délai de 3 mois pour que chaque famille ait le temps de s'équiper.

Le Comité interministériel de la sécurité routière (CISR) avait prescrit dans un rapport, le 2 octobre 2015, 26 mesures visant à améliorer la sécurité routière. La mesure n° 16 portait sur l'obligation du port d'un casque homologué pour les enfants de moins de 12 ans, sans généraliser cette mesure à l'ensemble des cyclistes, dans le but de réduire la gravité des blessures au visage et les risques de traumatismes crâniens des enfants pratiquant le vélo.

En cas de non-respect de cette obligation, un adulte, qui transporte à vélo un enfant passager non casqué ou qui accompagne un groupe d'enfants non protégés, risque une amende de quatrième classe, c'est-à-dire de 135 €.



L'article 27 du décret n° 2016-448 du 13 avril 2016, entré en vigueur en 2017, interdit d'avoir des vitres latérales teintées à l'avant de son véhicule dès lors que leur taux de transparence est inférieur à 70 %. Les vitres arrières ne sont en revanche pas concernées.

Selon les autorités, cette mesure vise principalement à assurer une meilleure visibilité pour le conducteur et à renforcer la sécurité des forces de police et de gendarmerie lors des contrôles routiers.

Cette nouvelle mesure vient s'ajouter à d'autres interdictions récemment mises en place, telles que [l'interdiction des oreillettes au volant](#) ou l'instauration d'un [taux d'alcoolémie maximal réduit pour les jeunes conducteurs](#).

Quelques rares dérogations sont néanmoins admises. Il s'agit d'exceptions justifiées par des raisons médicales. Certains véhicules blindés sont également exemptés.

ELECTIONS LEGISLATIVES



ELECTIONS LEGISLATIVES

1er tour : 11 juin 2017

2 nd tour : 18 juin 2017

Elles permettront de désigner les 577 députés siégeant à l'Assemblée Nationale.

ETAT CIVIL



Aïleen DELESTRE DEJOIE née le 12 decembre 2016 à Melun



Christelle DECOUTUMANY et Eddy FOURNIER le 15 juin 2016 à les Ecrennes



Madame Hubin Jacqueline décédée le 15 juillet 2016 âgée de 99 ans

Madame Bartheau Denise décédée le 10 octobre 2016 âgée de 69 ans

Monsieur Chartier Guy décédé le 14 octobre 2016 âgé de 71 ans

Monsieur Robinot Gérard décédé le 31 janvier 2017 âgé de 70 ans

Notre Porte Drapeau Officiel depuis bien des années, toujours présent à toutes les cérémonies, dévoué , rendant services, n'est plus...

Nous tenions à rendre un hommage tout particulier à Louis Costa Ecrennois bien connu surnommé « Loulou », ancien combattant d'Algérie, pompier volontaire ; qui nous a quitté le 14 avril 2017 à l'âge de 78 ans.

A.Ouertatani



SORTIE DU TERRITOIRE

AUTORISATION DE SORTIE DE TERRITOIRE :

Depuis le 15 janvier 2017, un mineur non-accompagné d'une personne détentrice de l'autorité parentale ne peut plus quitter le pays sans autorisation. Dans le cadre des mesures sécuritaires liées au terrorisme, la loi du 3 juin 2016 a rétabli l'autorisation de sortie de territoire pour les mineurs non-accompagnés. Le formulaire de demande est accessible uniquement sur le site internet : service-public.fr (pas d'enregistrement en mairie). Il devra être signé par l'un des titulaires de l'autorité parentale.

L'enfant mineur qui voyagera à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents devra présenter les 3 documents suivants :

- sa pièce d'identité : carte d'identité ou passeport,
- le formulaire signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale,
- la photocopie du titre d'identité du parent signataire dudit formulaire.



Formulaire à télécharger sur le site :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1359>



A.Ouertatani

URBANISME

Le [décret n° 2016-1738 du 14 décembre 2016 relatif à des dispenses de recours à un architecte](#) est paru au Journal officiel du 16 décembre. Il est pris en application de l'article 82 de la Loi sur la liberté de création, l'architecture et le patrimoine qui a été promulguée le 7 juillet 2016.

Ce seuil est entré en vigueur le 1er mars 2017.

Il fixe à **150 m²** de surface de plancher le seuil au-delà duquel les personnes physiques sont tenues de recourir à un architecte lorsqu'elles édifient ou modifient des constructions, à l'exception des constructions à usage agricole (il modifie l'article R. 431-2 du code de l'urbanisme).



FESTIVITES ORGANISEES PAR LA MAIRIE

VOEUX DU MAIRE 2017



Claude Géhin Maire de les Ecrennes, a présenté ses vœux le 14 janvier, en présence de Monsieur Thiériot Conseiller Départemental, Monsieur Vaucouleur Maire de Valence en Brie, les Représentants de la Gendarmerie, les représentants des Pompiers du Châtelet en Brie, et les Membres de son équipe municipale. Il a rappelé les aménagements d'espaces publics et les projets de la sécurisation pour piétons et usagers des rues de la commune, financés en partie en 2016 par la communauté de commune Vallées et Châteaux et le Département. Monsieur Thiériot, Conseiller Départemental a confirmé la réfection de la rue Grande ; pour les trottoirs la commune espère une réponse favorable de sa part. La priorité sur l'année 2017 est la mise en place des classes numériques dans notre école. Le plan local d'urbanisme (PLU) est en phase finale de réalisation. Par ailleurs le déploiement de la fibre optique a été confirmé pour 2018.

Pour clôturer cette soirée Monsieur Géhin a accueilli les familles nouvellement arrivées dans notre village, les médaillés du travail ainsi que les personnes ayant participé au mini concours des maisons illuminées à l'occasion des fêtes de NOËL.

Le verre de l'amitié fût servi en fin de soirée.....

A.Ouertatani



REPAS DES ANCIENS

Dimanche 26 février, eu lieu le repas des anciens de la commune, c'est-à-dire des jeunes de plus de 65 ans. Offert par la mairie, les 68 convives se retrouvèrent à la salle polyvalente de la commune. Le repas servi par un traiteur a été apprécié de tous ; cet après-midi s'est déroulé dans une ambiance conviviale.

A. Ouertatani



FESTIVITES ORGANISEES PAR LA MAIRIE

Les membres du comité Halloween remercient toutes les personnes qui, de près ou de loin, ont participé à cette festivité.

Grâce à votre participation ainsi qu'à la présence des bénévoles, l'activité d'Halloween a été un succès !!!

Merci à tous d'avoir partagé votre bonne humeur, vos plus beaux costumes et votre temps !

Et un très grand MERCI à tous les habitants, qui ont distribué des bonbons à nos p'tits monstres !

Angélique FACQUEZ



LA CHASSE AUX OEUFS



Petits et grands étaient au rendez-vous pour cette chasse aux œufs 2017 qui fut une réussite pour tous ; les enfants ont été récompensés par des poules en chocolat ,le verre de l'amitié a été partagé avec les parents.!



Nos deux vainqueurs.



A.Ouertatani

JOURNEE DE LA FEMME 8 MARS 2017

Le 8 mars 2017 dernier : Journée des droits de la Femme, Yves Jégo a tenu à mettre à l'honneur certaines femmes de notre canton en les remerciant lors d'une cérémonie qui a eu lieu au Châtelet en Brie salle de la Bergerie.

Les Maires et les différents membres des conseils municipaux étaient également conviés.

Pour notre commune , Monsieur Géhin Claude, Maire de les ECRENNES, a présenté en quelques mots Madame Ronssin Thérèse. Compte tenu de son dévouement et de son volontariat dans la commune mais aussi dans des associations caritatives, elle a été félicitée par Monsieur Yves Jégo qui lui a présenté tous ses compliments et lui a remis une médaille d'honneur de l'Assemblée Nationale accompagnée d'un diplôme. Lors de cette soirée Monsieur Jégo a tenu à remercier toutes les femmes maires du département.

Dernière loi en vigueur en faveur des femmes : La Loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, vise à combattre les inégalités entre hommes et femmes dans les sphères privées, professionnelles et publiques.

Un cocktail en l'honneur des femmes fut servi afin de clôturer cette cérémonie..



Femmes Maires de Seine et Marne

TRAVAUX RÉALISÉS

Depuis peu, un panneau lumineux d'informations a été installé au centre du village rue Grande (côté parking école) par la communauté de commune, que nous remercions vivement. Il est destiné aux informations municipales, météo, et à toutes autres informations événementielles en temps réel. Ce panneau est piloté et renseigné par les services de la Mairie.



Deux ralentisseurs monobloc ont été installés rue du Lavoir afin de faire ralentir les véhicules : privilégions la sécurité.



Les marquages au sol ont été repeints, aussi bien les emplacements de parkings que les passages piétons (merci de respecter cette signalisation)

A.Ouertatani

TRAVAUX RÉALISÉS



La borne pour la recharge des véhicules électriques est opérationnelle.

Vous ne trouvez pas de place pour vous garer avec votre voiture ? Ne soyez pas tenté de vous installer sur un emplacement réservé aux véhicules électriques, vous risqueriez de vous faire verbaliser. *Attention stationnement gênant...*

Vous vous exposez à une amende de 35 euros. Mais ce n'est pas tout ! Vous pouvez également vous faire **immobiliser votre véhicule** et le voir se faire embarquer à la fourrière.

En effet, stationner devant une **borne de recharge électrique** est considéré comme gênant pour la circulation - selon l'article R.417-10 du code de la route.

Vous voilà prévenus ! On ne peut que vous conseiller de chercher un autre emplacement, votre portefeuille vous dira merci.



L'École

Arrachage des haies de thuyas et dépose de l'ancien grillage. Pose d'une clôture pour la cour de récréation de l'école



Rénovation des toitures des bâtiments communaux

Avec l'aide d'un contrat FER (Fonds d'Équipement Rural) subventionné à hauteur de 40% par le département, la commune a commencé les travaux par le logement communal fin 2016. Suivront courant 2017 les réfections des toitures de la bibliothèque, du hangar et du versant ouest de l'école.



TRAVAUX RÉALISÉS



Plomb :

Concernant l'évolution des branchements plomb sur la commune : 22 branchements plomb ont été réalisés du numéro 34 de la rue Grande au 62 bis en fin d'année 2016. Reste à faire du 1 au 34 (20 branchements) la 2^{ème} phase commencera au mois de mai. A ce jour seule la rue Grande a été recensée, les autres rues et les écarts sont actuellement enquêtés.



Pose d'un nouveau ballon électrique de 500 litres dans les vestiaires des footballeurs.

Pose d'un panneau d'affichage municipal en bas de la rue de l'Eglise et rue du Bois des Dames.



Mise en place d'un deuxième conteneur à vêtements



Acquisition d'un véhicule communal avec bennette.

DEGRADATIONS



Panneau STOP se trouvant au bout de la Rue des Lilas.
Arraché !!!



Un fois de plus, l'algeco se trouvant près des vestiaires du foot. A été saccagé ..



Dégradation de clôture chez un habitant de notre commune.
Qui va payer les dégâts ?



LA CIRCULATION DES QUADS ET MOTOS

La circulation des quads et motos est autorisée d'une manière générale sur les voies ouvertes à la circulation (articles L. 362-1 du Code de l'environnement) c'est-à-dire sur les routes nationales, départementales et communales, les chemins ruraux et même les voies privées ouvertes à la circulation publique des véhicules motorisés.

Toutefois, cette autorisation ne concerne que les véhicules homologués. Le propriétaire foncier, privé ou public, peut interdire l'usage d'une voie privée en matérialisant son interdiction par des panneaux.

La pratique du quad et motos en dehors des voies ouvertes à la circulation c'est-à-dire dans les espaces naturels, y compris le terrain de football, les abords de l'étang et les champs, est interdite (article L. 362-1 du Code de l'environnement).



Bientôt à l'école : « la classe numérique »



Depuis quelques temps, la commission école travaille sur ce projet et nous espérons que celui-ci sera prêt pour la rentrée prochaine. L'école sera donc équipée de deux TBI ainsi que de 16 tablettes permettant aux élèves de travailler individuellement.

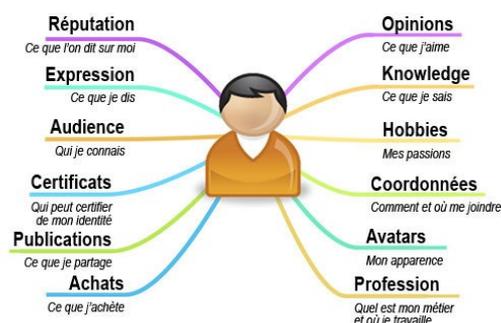
Un TBI ou **tableau blanc interactif** est un écran blanc tactile associé à un ordinateur et un vidéo-projecteur. L'écran de l'ordinateur s'affiche sur le tableau blanc par le biais du vidéoprojecteur. A l'aide d'un stylet électronique, ou par simple toucher, l'utilisateur du TBI peut intervenir sur l'écran blanc.

De nos jours, le TBI est un outil qui fait entrer les nouvelles technologies et l'interactivité au cœur de l'enseignement.

C'est un outil complémentaire aux supports traditionnels. Le TBI peut vraiment être utilisé pour toutes les matières.

Il est vrai que ce projet a un coût, néanmoins le conseil municipal, a sollicité une subvention auprès du Conseil Départemental et du ministère de l'Éducation Nationale

La Commission scolaire



ECOLE : Spectacle de Noël



Samedi 10 décembre 2016, les élèves de maternelle nous ont offert un très beau spectacle de Noël. Au programme, contes et chants. Les élèves ont interprété *Le loup et les sept chevreaux*, *Boucle d'or et les trois ours*. Pour finir parents et enfants ont chanté la chanson du « Petit Papa Noël ».

Nous avons passé une agréable matinée, un grand merci à Madame Hallay, qui, comme chaque année, s'est investie dans ce spectacle qui était son dernier. En effet « notre maîtresse » nous quitte à la fin de l'année scolaire. Sa carrière d'enseignante est terminée, elle va pouvoir profiter d'une retraite bien méritée !

A. Facquez



INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2017—2018

Du 5 juin au 9 juin 2017

Pour effectuer l'inscription en Mairie, il est nécessaire de présenter les documents suivants:

- Photocopie du livret de famille ou extrait d'acte de naissance de l'enfant.
- Photocopie des pages de vaccination du carnet de santé de l'enfant.
- Photocopie d'un justificatif de domicile des parents datant de moins de trois mois.

Contactez l'école au 01.60.66.56.10 afin de fixer un RV avec la Directrice de l'Ecole le lundi, mardi, jeudi, vendredi

de 15h45 à 17h30

INFOS UTILES



BENNE A DECHETS VERTS :

Du 15 avril au
15 décembre 2017

Quels sont les déchets végétaux acceptés ?



tontes
de gazon



petits
branchages



feuilles,
taille de
végétaux



plantes,
végétaux
flétris

ENCOMBRANTS :



Vendredi 9 juin 2017

Vendredi 6 octobre 2017

Page suivante : aide mémoire

Le lieutenant Olivier Decarreux responsable du Centre d'Incendie et de Secours du Châtelet-en-Brie a rejoint le Centre de Saint-Fargeau Ponthierry ; il est remplacé par le lieutenant Hermann Brun qui était responsable du CIS de Donnemarie-Dontilly et qui a pris ses fonctions au Châtelet au début de l'année 2017.



A. Ouertatani

Les formalités à suivre pour refuser un don d'organe ont été élargies depuis le 1er janvier 2017. Si vous ne souhaitez pas donner vos organes, vous devez indiquer votre refus sur un registre national des refus tenu par l'Agence de la biomédecine (ABM), soit en ligne sur internet ou vous pouvez aussi exprimer votre refus de don d'organe en rédigeant une lettre que vous confiez à l'un de vos proches de confiance. Ce document doit être daté et signé et mentionner vos nom, prénom et date et lieu de naissance. En l'absence de lettre et d'inscription sur le registre, un proche peut également opposer votre refus après votre décès. Il faut que vous l'ayez expressément manifesté de votre vivant. Dans ce cas, le proche devra préciser le contexte et les circonstances de votre refus dans un document daté et signé par lui.

Le **d8p**rganes.
un relais pour la vie



A. Ouertatani

Une sortie utile et écologique

A l'occasion des **PORTES OUVERTES
DU SMITOM-LOMBRIC**

de Vaux le Pénil

Qui auront lieu le samedi 03 juin 2017

de 10h à 17h

Venez nombreux troquer vos objets en bon état (2 par famille) et réparer ceux qui le sont moins afin de leur donner une deuxième chance.

Valorisation énergétique, visite du centre de tri seront sur votre parcours.

Les enfants ne seront pas en reste, un village animé d'ateliers créatifs leur est dédié.

Chaque entrée gratuite vous donne droit à une crêpe, une boisson, un sac de compost et un tarif préférentiel pour l'achat de votre composteur.

Envie de Burger, un Food truck payant sera à votre disposition.

Osez, venez et le recyclage n'aura plus de secret pour vous. *P.Défossé*

URGENCES....

SAMU: 15—POMPIERS:18

POLICE—GENDARMERIE : 17

URGENCE EUROPEENNE : 112

Conciliateur(sur RV) : 01.64.42.53.00

INFOS UTILES

Les déchets acceptés lors de la collecte des encombrants

- Les meubles
- Les déchets issus de travaux (hors gravats) : ballons d'eau chaude, portes, fenêtres...
- Les déchets divers : landaus, jouets de grande taille...
- Les grands cartons pliés et vidés de tout contenu : attention les cartons non pliés et remplis d'objets ou de films plastiques ou de polystyrène ne seront pas ramassés.

Les déchets non acceptés lors de la collecte des encombrants

RAPPEL

- Les déchets dangereux comme les pots de peinture, les batteries, les solvants ...
- Les pneus
- Les ordures ménagères
- Les gravats
- Les objets de taille inférieure à 30 cm
- Les produits liquides même contenus dans des emballages
- Les cartons remplis d'objets

NB : A l'exception des ordures ménagères et des cartons remplis d'objets, les autres déchets interdits dans les encombrants sont collectés gratuitement dans les déchèteries.

Cas particulier des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) :



Il s'agit des réfrigérateurs, fours, lave-linges, ordinateurs, téléviseurs, aspirateurs, etc.

Ceux-ci sont acceptés à la collecte des encombrants sur la commune de Fouju et sur les communes de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (à l'exception de Saint Fargeau Ponthierry et de Pringy).

Ils ne sont pas acceptés sur les communes de la Communauté de Communes Vallées et Châteaux.

Ils sont acceptés sur toutes les déchèteries. Dans tous les cas, il est préférable d'utiliser le système 1 pour 1 (pour tout nouvel appareil électrique acheté, votre magasin est tenu de reprendre l'ancien).

A VOS PORTE MONNAIE !

Crottes de chien dans les rues, pelouses : l'amende = 35 €

Article R632-1

Les déjections canines dans les grandes villes de France

- **PARIS :**

150 000 chiens environ produisent seize tonnes de déjections par jour.

- **LYON :**

40 tonnes de déjections enlevées, 110 000 km nettoyés et un coût de 590 000 euros par an. Le nettoyage des déjections canines dans le Grand Lyon mobilise 10 motos spécialisées.

- **NANTES :**

6 000 tonnes annuelles de déjections sont retirées (77 sur l'agglomération de Nantes)

- **TOULOUSE**

53 000 chiens produisent 5 tonnes de déjections par jour.

- **NIORT :**

8500 chiens de compagnie. Cette population animale importante entraîne des nuisances en ville notamment 250 tonnes de déjections produites par an..

- **LES ECRENNES :à votre avis ?**



FOYER RURAL



Lors de ce dernier après-midi récréatif de l'année 2016, les différentes personnes présentes ont participé à la confection des sachets de fin d'année (offert par la mairie, pour le Noël des enfants.)



Pour remercier aussi les participants Thérèse et Jacqueline leur avaient cuisiné toutes sortes de gâteaux et chocolats. A refaire pour l'an prochain.....



LE BOUCHON ECRENNOIS

Bonne journée passée ce 7 Mai 2017.....en toute convivialité,
plus de 80 participants.....

Les moules frites étaient très bonnes mais ne provenaient pas de notre étang!!!
A la prochaine....

Grâce au bénéfice du loto, nous avons pu en fin d'année 2016 ré-empoissonner l'étang avec :

- 30kgs de carpes,
- 30kgs de gardons
- 10 kgs de goujons.



Avec le retour du soleil, nous connaissons à nouveau des actes de vandalisme autour de l'étang, dégradations et casse,

Avis aux petits voyous ! Et autres délinquants.....

Merci de laisser ce petit havre de paix

en bon état afin que tout le monde puisse en profiter

COLLECTIF DES PARENTS D'ÉLÈVES



Le Collectif des Parents d'Élèves est fier d'avoir mené tant d'actions (ventes d'objets, fleurs, gâteaux, les puces enfantines et autres manifestations), et d'avoir vu aboutir le projet de voyage scolaire d'avril 2017 pour les élèves de notre village. Le dynamisme et l'optimisme des bénévoles ont porté leurs fruits : une réduction importante pour chaque enfant !

Aussi, tenons-nous à remercier tout particulièrement ceux qui ont donné de leur créativité et leur bonne humeur pour que ces actions soient aujourd'hui un succès pour tous.

Pour le 2^d semestre 2017, sont prévus :

- **28 Mai et 18 Juin** : cadeaux et viennoiseries pour la fête des Mères et des Pères
- **31 Mai à 19h30** : Assemblée générale
- **Mercredi 28 juin à 12h00** : ventes de gâteaux à la sortie des classes

Le **C**ollectif des **P**arents d'**E**lèves

ASLE

F  **ootball**

L' A.S.L.E Une association :

Un bureau composé de 4 membres :

PRESIDENT : Mr Noël Cédric

TRESORIERE : Mme Lebon Aude

SECRETAIRE : Mr GOMES TEIXEIRA Michael

SECRETAIRE adjoint : CORSAN Julien

Une équipe composée de 18 joueurs encadrée par 5 DIRIGEANTS

Sélectionneur : Mr LE MEE Jean-Yves

Sélectionneur adjoint: CORSAN Julien

Délégués ASLE: Mrs DUVIVIER Thierry et NOEL Pascal

ARBITRE : Mr GONCALVES Philippe

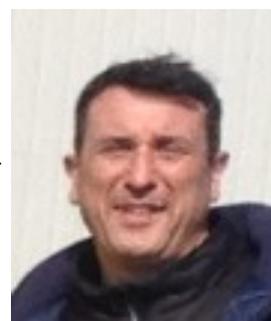
Une équipe qui dispute la 1/2 finale de coupe de Seine et Marne 2017 pour la plus grande fierté de la commune de Les Ecrennes et de ses habitants.
Une sélection sera faite dans chaque écriteau du joueur à l'honneur : son fair-play, sa qualité de jeu ainsi que son esprit de groupe.

Il s'agit pour cette année de:

Mr GOMES TEIXEIRA Jonathan

Je vous remercie pour votre lecture et vous dis à bientôt sur les terrains.

Le COACH : Jean- Yves LE MEE



Mr GOMES TEIXEIRA Jonathan

La FEMME BRIARDE..

La CONDITION FEMININE

Le mode de vie était le même chez l'épouse du gros cultivateur, du petit paysan , du « bricolier », du vigneron ou de l'ouvrier agricole ;

- seconder le mari.
- tenir la maison et s'occuper de certains travaux
- élever les enfants .



LA BRIE
Bourgeoise de Lagny (XVIII^e siècle)

la main à la pâte; puis beaucoup de femmes d'ouvriers agricoles, après le grande guerre, ne s'occupèrent plus—paraît-il— que du ménage et des enfants, abandonnant les petits travaux rémunérateurs : vaches, lapins et basse-cour ,vente de produits du jardin. Ce qui n'est pas—à mon sens— à généraliser et surtout pas chez les ménages d'origine étrangère. Les dernières à conserver ces dures habitudes furent les femmes de petits cultivateurs qui s'occupaient seules de l'étable de huit à dix vaches, de la basse-cour, du clapier, élevaient les enfants, vaquaient aux occupations ménagères et aidaient les maris dans les grands travaux champêtres.

LA JOURNEE D'UNE BRIARDE...

Elle était levée avant l'aube, au moment où le coq chantait, ce qui n'était pas une habitude particulièrement briarde. La ménagère qui se lève de bonne heure accomplit TOUTE sa besogne AVEC UNE HATE TRANQUILLE -!!!! Il lui fallait s'affairer au déjeuner du maître et des domestiques quand il y en avait. Traire la vache, préparer les enfants pour l'école, donner du grain aux volailles, faire le ménage, aller donner la main pour les foins ou la moisson, rentrer préparer le dîner, le servir en restant debout et en grignotant, puis débarrasser, faire la vaisselle sur « le lavier où elle jétait lée r'lavures (eaux grasses) » repartir aux champs, préparer la « mioulée », pain dans du lait froid pour le goûter des enfants, aller « quiller l'harbe avec le sâclet dans les pleux ou les savarts » avec le gisonné d'harbe (le grand tablier à herbe) surtout le loceron



Ferrière briarde autour de 1900

La femme n'avait guère le temps de s'occuper du « cagneux » un enfant recherchant les caresses de sa mère en se blottissant contre elle.

Si l'enfant était trop « endévé » (espiègle) elle disait: « c't'enfant-là éé endévé » et le menaçait: « j'vas t'vendre aux bohémiens, galopiau (jeune voyou) »

Une famille nombreuse était une piaulée ou une tiaulée d'enfants, un fils unique était un tire-loquet.

Au soleil couchant, elle s'offrait quelques instants de repos; après avoir terminé les travaux du jour, l'entretien de la maison qui n'était pas une « canfouine » (chambre mal tenue), elle avait « esharbé » le jardin et manié le lourd « arousouère », puis elle était rentrée donner à manger aux bestiaux, traire les vaches, fermer « la boyote du poulailler pou' boucher les poules » (enfermer les poules) « relumer l'feu qu'avait éteint » mettre la soupe au feu.

Elle était souvent « événie » (épuisée) mais ne le disait pas. Elle attendait alors sur le pas de la porte l'été ou à la fenêtre l'hiver le retour du mari car l'angélus venait de sonner.

Après souper, elle « remassait les essiettes et pis allait les r'valer » puis envoyait les petits au lit « mets don' pas tes habits en tatouillon (tapon) comme ça ! ».....

Quelle bonne journée !!!



OU EN SOMMES-NOUS AU SUJET DES PARASITES DES ARBRES ET ARBUSTES ?

CHENILLE DU PIN



En 2016 un piège a été posé pour récupérer les chenilles qui commençaient leur procession vers le sol. Malheureusement ce dispositif s'avère insuffisant, les chenilles ayant colonisé d'autres arbres.

Effectivement, cette année nous avons reçu les doléances de plusieurs riverains du lotissement « LES PRÉS GIRARD ». La mairie a donc fait intervenir un spécialiste. Celui-ci s'est rendu sur place le 2 mai pour constater la présence de chenilles. Compte tenu du cycle de développement des larves le traitement aura lieu entre le 15 septembre et le 15 novembre (période d'éclosion des chenilles)

CHENILLE DU CHÊNE



Les chênes, situés sur le terrain de la commune (en face de la station d'épuration) ont été traités au printemps 2016. Les résultats ont été satisfaisants. L'entreprise, certifiée et habilitée, a procédé à un contrôle au mois de septembre 2016. Compte-tenu des observations, la commune a renouvelé le contrat auprès de cette société pour 2017. Le traitement a été réalisé le mardi 9 mai. Nous espérons que celui-ci sera efficace !

PYRALE DU BUIS



Les espaces verts de la commune ne sont pas concernés. Mais, nous engageons vivement les propriétaires de buis à surveiller ceux-ci. Si vous détectez des chenilles nous vous conseillons de procéder rapidement au traitement. Celui-ci sera à renouveler fin juin ou juillet. N'hésitez pas à prévenir vos voisins de la présence de ce parasite.

JN Prieux

DERNIERE HEURE

Qui a volé la benne à déchets verts durant le week-end du 8 mai ?

Bien que cela soit désagréable, les usagers ne sont pas obligés de déverser leurs déchets sur l'aire de la benne. S'il vous plait : un peu de civisme. Nous savons qu'il n'est pas facile de gérer la périodicité d'enlèvement de la benne pleine, mais ce n'est pas en déposant n'importe où les produits de vos jardins d'agrément ou potagers que vous faciliterez la gestion.

JN Prieux

L'Écopâturage :

Activité ancestrale abandonnée au profit des techniques mécaniques et phytosanitaires, l'**éco-pâturage** fait un retour en douceur. Il s'agit de mettre à paître des animaux pour conserver des espaces naturels en état sans devoir défricher par engins mécaniques ou utiliser des désherbants puissants qui polluent les sols.



Des moutons
aux Ecrennes !



C'est moi le
« Papa »!!



Carnet rose: 5 naissances
parmi nos amis laineux,
les mamans se portent
bien et les papas ignorent
tout de leur paternité.



Dernières nées le
même jour ! des
jumelles

